



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES – GROS - TACCONE – VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT – HEBRARD - RABOU - SEGUR - MM BLANC – BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – COLOMBIER - COMBET – FOUILLADE (Suppléant) – FOURES (Suppléant) – GALZIN – JEANZAC - LENCOU - MAUREL – MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE – VERNHES (Suppléant).

N° 2013/47

Objet : Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Président rappelle que l'agent en charge de la direction des services techniques est actuellement en CDD puisqu'il remplace un agent qui a pris une disponibilité de 1 an. Son contrat s'arrête fin avril 2013.

Compte tenu de la charge de travail qui s'est considérablement accrue depuis la fusion et qui vraisemblablement continuera d'être importante dans l'avenir, Monsieur le Président propose de recruter cet agent.

Pour cela, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de créer un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet et ce à compter du 1^{er} avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2013,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2013,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 22 mars 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE